

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018 à 18H00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt février 2018, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le premier mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. MARCHETTI ayant donné pouvoir à M.FABRE, M. ARNAUD ayant donné pouvoir à M. FABER, Mme PIGEARD, Mme BEYSSON.

M. DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**1. RIFSEEP**

M. le Maire explique la délibération. Il précise que le nouveau régime indemnitaire sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2018. Il précise que ce régime indemnitaire comporte deux volets : une part fixe IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise) et une part variable et optionnelle : le CIA (complément indemnitaire annuel).

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2. IFSE REGIE**

M. le Maire explique la délibération. Il précise que cette délibération vient compléter la précédente en ce qui concerne les indemnités des régisseurs de recettes et d'avance.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3. CCVUSP : ACTION SANITAIRE ET SOCIALE INTERET COMMUNAUTAIRE**  
**(MSP)**

M. le Maire explique la délibération.

Il précise que l'avis de la commune est favorable sous réserve que le cabinet médical du Sauze soit intégré au fonctionnement de la MSP.

Il est en effet fondamental pour la station que le cabinet médical soit pris en compte dans le fonctionnement de la future MSP de Barcelonnette, car la commune a eu d'énormes difficultés à trouver un médecin qui s'installe sur le Sauze.

Il semble important de demander dès aujourd'hui que les praticiens de de la future MSP puissent assurer une permanence de soin sur la station du Sauze, en particulier sur les saisons touristiques.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4. SDE 04 / NOUVELLES CONVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC MONTEE CBU**

M. le Maire explique que le conseil municipal a déjà délibéré sur ce projet fin 2017. Il explique que la commune a demandé un changement de modèle dans la fourniture des candélabres afin de pouvoir être éligible au programme CEE (certificat d'économie d'énergie).

M. le Maire précise que le surcout pour la commune se monte à 206.31€ pour les 2 points lumineux prévus sur ce secteur.

Néanmoins, ce léger surcout permet à la commune de bénéficier d'un financement de 23 400€ pour l'opération globale montée CBU et parking des cars.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5. SDE 04 / NOUVELLES CONVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DES CARS -MONTEE PISCINE**

M. le Maire explique que le conseil municipal a déjà délibéré sur ce projet fin 2017. Il explique que la commune a demandé un changement de modèle dans la fourniture des candélabres afin de pouvoir être éligible au programme CEE (certificat d'économie d'énergie).

M. le Maire précise que le surcout pour la commune se monte à 2479.34€ pour les 11 points lumineux prévus sur ce secteur.

Néanmoins, ce léger surcout permet à la commune de bénéficier d'un financement de 23 400€ pour l'opération globale montée CBU et parking des cars.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**6. SERVITUDES ENEDIS POUR RACCORDEMENT RESERVOIRS DE LA CONCHETTE**

M. le Maire explique que la commune a lancé les marchés pour la potabilisation du réservoir de la Conchette.

La potabilisation nécessite un raccordement électrique pour la chloration automatique.

Ce projet nécessite la signature d'une convention de servitude de réseau sur les terrains appartenant à la commune visant à alimenter les réservoirs.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. **SERVITUDES ENEDIS POUR RACCORDEMENT RESERVOIRS DU VILLARD HAUT**

M. le Maire explique que la commune a lancé les marchés pour la potabilisation du réservoir du Villard.

La potabilisation nécessite un raccordement électrique pour les appareils de traitement automatique.

Ce projet nécessite la signature d'une convention de servitude de réseau sur les terrains appartenant à la commune visant à alimenter les réservoirs.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. **CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SDE04 POUR L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DE LA CHAUP**

M. le Maire explique la délibération. Il précise qu'il s'agit de l'enfouissement de la HTA. Il précise que le projet nécessite l'installation d'un poteau sur la parcelle communale située à l'entrée du lotissement de la Chaup.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. MARTIN arrive à 18H30. Il prend la présidence de la séance pour l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs. M. le Maire participe aux débats

9. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE 2017.**

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs des budgets de la Commune.

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
<b>COMMUNE :</b>			
Investissement :	55.234,73€	-237.046,22€	-181.811,49€
Fonctionnement :	203.660,07 €	+ 86.735,71€	+290.395,78€

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal.

**10. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU SEA 2017**

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs des budgets du SEA

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
<b>SEA :</b>			
Investissement :	141.852,75 €	30.976,81€	172.829,56€
Fonctionnement :	45.931,70 €	-22.317,29€	23.614,41€

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal.

**11. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU CINEMA 2017**

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs des budgets du cinéma

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
<b>CINEMA :</b>			
Investissement :	59.599,91 €	6.961,75€	66.561,66€
Fonctionnement :	-2.982,57 €	4.219,51€	1.236,94€

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal.

**12. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA CAISSE DES ECOLES 2017**

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs des budgets de la caisse des écoles.

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
<b>CAISSE DES ECOLES :</b>			
Investissement :	-2 726,82€ €	-2.892,10€	-5.618,92€
Fonctionnement :	6.370,83 €	8.058,42€	14.429,25€

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal.

M. Martin s'excuse mais il précise qu'il ne peut rester pour la fin de la séance. Il quitte la salle à 18H50.

### **13. ATTRIBUTION MARCHÉ DU PONT DE LA CONCHETTE**

M. le Maire rappelle que le premier marché lancé a été déclaré infructueux. La commune a donc relancé une nouvelle consultation.

Lors de la nouvelle consultation, trois offres ont été réceptionnées en mairie.

Il explique que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour ouvrir les offres le 23 février dernier, et le 28 février pour procéder à l'étude et l'analyse des offres.

La CAO a retenu l'offre de l'entreprise AMCV comme étant l'offre la plus avantageuse. M. le Maire propose au conseil d'entériner le choix de la Commission d'appel d'offre.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Rendez vous avec l'inspectrice d'académie**

M. Faber demande si le rendez-vous avec l'inspectrice d'académie a été pris pour évoquer les questions sur l'école.

M. le Maire explique qu'il n'a pas encore pris son attache.

#### **Buvette de l'épicerie du Super Sauze**

M. Faber souhaite évoquer la problématique de la buvette de l'épicerie du Super Sauze. Il précise qu'il a été saisi par un copropriétaire de l'immeuble qui fait état de nuisances générées par l'ouverture tardive de cette buvette. Les conseillers demandent à quelle heure ferme l'épicerie. M. Fabre explique que l'établissement ferme à 21 heures 30.

Il sera demandé l'avis de Mme Pigeard sur ce sujet.

#### **Fonctionnement de la station du Sauze**

M. Argentano souhaite que certaines problématiques de la station du Sauze soient évoquées avec la Présidente de la CCVUSP. Il demande que l'on évoque les futurs investissements, le travail sur les pistes (nombre de passages de dameuse, étroitesse des pistes, ...), la date de fermeture, les fermetures de certaines remontées mécaniques notamment durant le mois de janvier qui mécontentent de nombreux clients, ...

M. le Maire propose une réunion interne afin de lister les points à évoquer avant de rencontrer la Présidente.

#### **Situation particulière de M. Martin Laval**

Le Maire a rencontré M. Martin Laval qui a sollicité l'appui de la municipalité pour sa demande auprès de la régie du Sauze d'un forfait saison. En effet, ce riverain supporte de nombreuses nuisances liées à l'exploitation du domaine skiable (chalet non accessible durant la saison et la préparation de la saison, piste et enneigement qui empêche l'accès, ...) Il demande que la commune intercède en sa faveur auprès de la régie. Les élus estiment que sa demande est légitime et proposent d'appuyer celle-ci.

### Fibre

M. Faber demande des informations sur la desserte du Sauze par la fibre. M. le Maire répond qu'a priori, le projet a pris du retard. Après une visite initiale le 31/08/2016 pour définir la position de l'armoire au Sauze, les travaux devaient être réalisés en 2017. Suite à une réunion du 29/08/2017 les travaux ont été annoncés pour 2018 avec un projet de réunion en avril.

Le Maire rappelle qu'il avait écrit le 26/02/2016 à Mme Chantal Eymeoud à ce sujet ainsi qu'au Président du Conseil départemental le 13/03/2014. Il va à nouveau prendre l'attache du SMO PACA THD pour avoir plus de précisions.

### Agents territoriaux

Le conseil municipal tient à remercier les agents municipaux qui ont œuvré le 31 décembre dernier suite à la pénurie d'eau sur le Sauze et le lotissement de la Chaup, pour leur disponibilité et leur efficacité dans la gestion de cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50



Le Maire,

Albert OLIVERO